



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

DREAL Hauts-de-France Unité
départementale du littoral

(thomas.vandewalle@developpemen
t-durable.gouv.fr)

Lille, le 11 août 2020

Objet : Information relative à l'absence d'observations émises dans le délai par l'autorité
environnementale, pour le projet de valorisation agricole du Fertimalt de la brasserie Goudale à
Arques 62) sur 18 communes.

N° d'enregistrement Garance : 2020-4389

Monsieur,

Vous avez saisi le 10 février 2020 l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité en
objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de deux
mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur
le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France,
Le Président de séance

Philippe Gratadour

Copie : Préfecture du département du Pas-de-Calais